



Règlement intérieur  
Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Foyer Laïque de Keryado

Site de René Guy Cadou

« Nous attirons l'attention des familles et des enfants sur l'importance que nous attachons au respect du règlement intérieur. Si chacun l'observe, la vie au sein de l'Accueil de Loisirs restera des plus simples, et cela pour le bien être de tous »

Association FLK  
28 rue de Kersabiec  
56 100 LORIENT

Tel : 02 97 83 81 64 / 06 44 06 55 10

@ : [foyer.laique.keryado@wanadoo.fr](mailto:foyer.laique.keryado@wanadoo.fr)

[www.vacances-flk.com](http://www.vacances-flk.com) - FACEBOOK « FLK Accueil de Loisirs »

Ouvertures normales du secrétariat :

Lundi 13h30-18h

Mercredi 8h30-12h // 13h30-18h

**Rappel : En tant que responsable de votre enfant, en signant sa fiche d'inscription annuelle, vous vous engagez avoir pris connaissance du règlement intérieur et à le respecter.**

## 1/ Présentation générale et fonctionnement de l'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 19h, en journée ou demi-journée, les mercredis et vacances scolaires de l'année sur l'école René Guy Cadou. Cet espace est une structure d'accueil à caractère éducatif et social, alternatif au temps scolaire. Cet accueil est ouvert aux enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans (et jusqu'à 14 ans durant les vacances scolaires). L'encadrement des enfants est assuré par une équipe d'animation (direction + animateurs) et ceci dans le respect des normes d'encadrement fixées par les prérogatives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre des accueils collectifs de mineurs et les accueils périscolaires. Afin de répondre aux rythmes et besoins de chacun, les enfants sont répartis par tranches d'âges avec un programme d'activités adapté et varié.

Un comité de parents est constitué afin d'échanger sur le fonctionnement et les projets du centre. Chaque parent peut l'intégrer à tout moment de l'année.

Les temps d'accueil se font de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 19h00. Les horaires peuvent uniquement être aménagés exceptionnellement et au cas par cas au bon vouloir de l'équipe d'encadrement. Les enfants restent sur le centre sauf en cas de sortie pédagogique.

## 2/ Modalité d'inscription

### 2/1 Le dossier annuel :

Pour pouvoir inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs les mercredis et vacances, le dossier d'inscription doit être à jour. Ce dossier est à demander en physique, par mail ou à télécharger sur le site du FLK. Une adhésion à l'association de 15€ par enfant est demandée.

- Documents à fournir pour la constitution du dossier.
  - Attestation de vaccination à jour
  - Fiche sanitaire de liaison
  - Fiche d'inscription
  - Tout autre document rendu nécessaire par un contexte particulier

Ces documents sont valables 1 an.

Le quotient familial (fourni par la CAF) doit être transmis au secrétariat du FLK à l'inscription, sans quoi le tarif maximum sera appliqué.

Dans le cas où le dossier d'un enfant serait incomplet, peu importe le document manquant, l'ALSH se réserve le droit de refuser l'accès au centre à cet enfant.

### 2/2 Réservation des mercredis et vacances scolaires :

Une fois le dossier de l'enfant constitué et validé, il faut inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs. :

- Soit au secrétariat du FLK en présentiel sur les horaires d'ouverture,
- Soit par le biais du portail famille connecthys : [flkeryado@connecthys.com](mailto:flkeryado@connecthys.com) (demandez vos identifiants au secrétariat)

### 2.3 / Délais de réservations et urgences :

Il est possible d'inscrire ou de modifier l'inscription de son enfant au maximum 48 heures avant la date souhaitée (jours fériés et week-end exclu). Par exemple : le lundi 18h ma

pour le mercredi ou le jeudi 18h pour le lundi.

Les inscriptions sur liste d'attente sont comptées et facturées tant qu'elle ne sont pas annulées de notre ou de votre part. Le FLK se réserve le droit de vous confirmer ou non l'inscription jusqu'à 11h00 la veille du jour de présence demandé.

En cas d'urgence vous pouvez envoyer un mail à [foyer.laique.keryado@wanadoo.fr](mailto:foyer.laique.keryado@wanadoo.fr) ou appeler le 06.44.06.55.10. Une confirmation par mail ou courrier vous sera systématiquement demandée. Aucun animateur ne prendra en compte les demandes de réservations ou de modifications.

### **3/ Annulation**

L'annulation est possible dans un délai maximum de 48 heures, comme pour les modifications et inscriptions, et par les mêmes moyens de communication. Une confirmation écrite vous sera également demandée. Passé le délai de 48 heures, seul un certificat médical pourra annuler ou reporter la journée d'accueil (pas de remboursement).

### **4/ Tarifs Année 2021/2022**

Quotient CAF	0-460	461-557	558-654	655-766	767-968	969-1230	1231-1590	1590 et +
Journée	4.30 €	4.60 €	4.90 €	9.60 €	10.40 €	10.70 €	10.90 €	11.10 €
1/2 journée	2.40 €	2.50 €	2.7 €	5.00 €	5.40 €	5.60 €	5.70 €	5.80 €

Ces tarifs s'appliquent au enfant lorientais

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial de la CAF. Si celui-ci n'est pas communiqué au secrétariat avec une attestation conforme, le tarif maximal sera appliqué.

Lors de l'inscription, vous pouvez régler directement au secrétariat les journées : par chèque, CB, espèces (appoint désiré), CESU, chèques vacances. Les encadrants et animateurs ne sont pas habilités à recevoir les paiements. Les familles qui réservent via le portail famille s'engagent à régler leur facture mensuellement à réception de celle-ci. Dans le cas où elles ne rempliraient pas ces conditions, le FLK pourra être amené refuser une nouvelle inscription.

Tarifs communes extérieures :Journée :14 € Demi-journée : 7€ (si coef CAF <600 :Journée :10€)

### **5/ Cas d'urgence**

En cas d'urgence, les tuteurs légaux des enfants peuvent joindre directement la direction de l'accueil de loisirs :

@ : [flk.kergaher@gmail.com](mailto:flk.kergaher@gmail.com)  
[anaellecoeffic.flk@gmail.com](mailto:anaellecoeffic.flk@gmail.com)

TEL : 06 44 06 55 10

Directrice : Anaelle Coeffic

### **6/ Communication auprès des familles**

les documents relatifs à l'accueil de loisirs sont disponibles dans les locaux de l'accueil de loisirs, sur le site internet : [www.vacances-flk.com](http://www.vacances-flk.com) et sur la page Facebook "FLK accueil de loisirs".

### **7/ Les repas et goûters**

Les repas et les goûters sont fournis par la cuisine centrale de Kerletu à Lorient. Les menus sont affichés à l'intérieur des locaux de l'école René Guy Cadou.

Les repas sont commandés 24 heures avant leur livraison. Par conséquent, les inscriptions demandées moins de 48 heures ne seront pas validées.

En cas d'allergie alimentaire nécessitant une attention particulière, merci de d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec le médecin familial et scolaire. Aucun aménagement alimentaire ne sera pris en compte en dehors des PAI.

### **8/ La santé**

L'équipe d'animation peut administrer des médicaments uniquement si ils sont en possession d'une ordonnance au nom de l'enfant, datée et signée par un médecin. Les tuteurs légaux sont tenus d'informer la direction si l'état de santé de leur enfant ne permet pas la pratique d'une ou plusieurs activités.

Les enfants ne peuvent pas être accueillis à l'accueil de loisirs en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. En cas de maladie survenant sur le temps d'accueil, la direction informera aussitôt les parents et décidera de la conduite à tenir en fonction des cas. La direction peut demander aux tuteurs légaux de venir chercher leur enfant si elle estime que son état de santé le nécessite. Si les familles et les personnes autorisées à venir chercher l'enfant ne sont pas joignables, sont indisponibles ou en cas d'accident grave, la direction peut prendre l'initiative d'appeler le médecin, le Samu ou les pompiers et d'en aviser seulement par la suite les tuteurs légaux. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant en cas avéré ou de suspicion de maladie ou d'état contagieux.

Rappel : les parents ou tuteurs légaux doivent obligatoirement fournir une copie ou une attestation médicale justifiant des vaccins à jour au moment de l'inscription.

### **9/ La sécurité**

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents ou les personnes autorisées jusqu'à l'entrée de l'accueil, sauf s'il y a une autorisation écrite l'autorisant à venir ou partir seul. Dans tout les cas l'enfant ou ses tuteurs doivent signaler arrivée et départ à l'équipe d'animation. Les enfants seront confiés uniquement aux personnes mentionnées sur la fiche d'inscription ou par dérogation exceptionnelle à retirer auprès des animateurs. Il est impératif de prévenir à l'avance un membre de l'équipe de toute changement sur l'identité des personnes autorisées à récupérer un enfant. L'équipe pédagogique se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité.

A l'heure de la fermeture, si personne n'est venu chercher l'enfant, le personnel d'animation est dans le droit de prendre toutes les dispositions afin que l'enfant soit récupéré et pris en charge et pourra solliciter la gendarmerie.



